

—
**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 29 avril 2013

CP 13/04-12

L'an deux mille treize, le 29 avril à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote: MM. Baylet, Empociello, Cambon, Massip, Astoul, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéréilhac.

FOURNITURE DE FER

Avenant n° 1 au marché n° 293/11

—
Le marché n° 293/11 relatif à la fourniture de fer a été conclu le 30 août 2011 avec la Société PHILIP & CANETTI.

Le présent avenant a pour objet :

– l'augmentation du montant annuel maximum du marché

Le montant maximum annuel du marché passe de 6 000,00 € HT à 7 200,00 € HT soit une augmentation de 20,00 %.

Par conséquent, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à signer l'avenant n° 1 au marché n° 293/11 relatif à la fourniture de fer conclu le 30 août 2011 avec la Société PHILIP & CANETTI.

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve l'avenant n° 1 au marché n° 293/11 relatif à la fourniture de fer conclu le 30 août 2011 avec la société Philip et Canetti ayant pour objet d'augmenter le montant maximum annuel du marché de 20 % le portant ainsi à 7 200,00 € HT ;
- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département cet avenant.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,